



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 543 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a annoncé dans la Gazette officielle son intention de modifier la prestation spéciale pour frais de séjour pour services en toxicomanie pour la limiter à deux par période de 12 mois, jusqu'à concurrence de 90 jours;

CONSIDÉRANT QUE cette décision a été prise sans aucune consultation avec les partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT QU'une proportion importante de la clientèle des centres de traitement des dépendances est prestataire de la Sécurité du revenu;

CONSIDÉRANT QUE la prestation est nécessaire pour que ces prestataires aient accès aux services de thérapie avec hébergement;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de centres de traitement des dépendances détournera les prestataires vers le secteur public, ce qui engendrera des coûts accrus car il en coûte, par jour, par personne : 250 \$ en centre de détention, 1 000 \$ en centre hospitalier, 350 \$ en centre de réadaptation en traitement, comparativement à 48,56 \$ en centre de traitement des dépendances;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de formule universelle de traitement, qu'un traitement doit être adapté aux besoins de chaque individu;


CONSIDÉRANT QUE la réduction de la prestation spéciale entrainera inévitablement une réduction de services, des mises à pied, voire des fermetures de centres;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent solidairement à l'Assemblée nationale :

- l'annulation des modifications au Règlement 88.1 sur l'Aide aux personnes et aux familles;
- la restauration de la prestation spéciale pour frais de séjour pour services en toxicomanie.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Rita de Santis, députée de Bourassa-Sauvé

le 26 mars 2013

Date de signature de l'extrait